

Centrale photovoltaïque avec système de stockage par batteries et ouvrages d'évacuation d'énergie – STEG

Identifiant du projet :
56916

Statut :
Examen final validé, en attente d'approbation

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Énergie

Public/Privé :
Public

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
22 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
25 février 2026

Description du projet

Octroi d'un prêt senior d'un montant pouvant atteindre 30 millions d'euros à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), destiné à financer la construction et le développement d'une centrale solaire photovoltaïque de 50 MWac avec un système de stockage d'énergie par batteries (BESS) de 20 MWh ainsi que les infrastructures de transport haute tension associées pour raccorder le projet au réseau électrique

tunisien à Beni M'Hira, dans le gouvernorat de Tataouine, au sud de la Tunisie. Ce projet bénéficie également d'un prêt senior d'un montant maximum de 20 millions d'euros accordé par le Fonds pour les technologies propres (FTP).

Objectifs du projet

Pour la composante BESS, ce projet constituera le premier investissement dans un système de stockage d'énergie par batteries en Tunisie et contribuera à libérer le potentiel des énergies renouvelables du pays en remédiant au caractère intermittent de ces dernières, qui constitue l'un des principaux obstacles au déploiement de nouvelles capacités renouvelables. Les avantages quantifiables du projet comprennent l'augmentation de la production d'électricité en Tunisie résultant de l'ajout de 50 MWac de capacité au réseau, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les avantages non quantifiables comprennent la stabilisation du réseau ainsi que la levée de l'externalité et du risque du premier entrant associés à la technologie innovante des systèmes de stockage d'énergie par batteries.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 73

Ce projet s'inscrit dans la voie directe de la transition vers une économie verte (TEV). L'intégralité du prêt sera utilisée pour le développement et la construction du système de stockage d'énergie par batteries de 20 MWh, de la centrale solaire photovoltaïque de 50 MWac et des infrastructures de transport haute tension associées, afin d'intégrer le projet au réseau tunisien. Cela permet de qualifier le projet comme relevant de la TEV à 100 %. Ce projet devrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 141 tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Client

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

La STEG est le prestataire public national de services d'électricité et de gaz en Tunisie. Entièrement détenue par l'État tunisien et verticalement intégrée, elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie. Fondée en 1962, elle est responsable de la production, du transport, de la distribution, de l'importation et de l'exportation d'électricité et de gaz.

Financement de la BERD

30 000 000,00 euros

Un financement de la BERD d'un montant total pouvant atteindre 30 millions d'euros et un financement du FTP d'un montant total de 20 millions d'euros sont accordés pour

financer le système de stockage d'énergie par batteries de 20 MWh, la centrale solaire photovoltaïque de 50 MWac et les infrastructures de transport haute tension associées, afin d'intégrer le projet au réseau tunisien.

Coût total du projet

50 000 000,00 euros

Additionnalité

L'additionnalité découle de la structure de financement et des instruments proposés. La BERD offre un financement qui n'est pas disponible sur le marché auprès de sources commerciales à des conditions raisonnables pour un projet public aussi stratégique.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les risques environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 50 MWac, d'un système de stockage d'énergie par batteries de 20 MWh, ainsi que d'une ligne de raccordement au réseau de 1,2 km à 225 kV et d'un poste électrique associé sont spécifiques au site et peuvent être aisément évalués et gérés grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). Des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été réalisées par un tiers. Elles ont consisté en un examen de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux existante réalisée pour le projet, en une analyse du système de gestion de la santé et de la sécurité et du système de gestion environnementale et sociale de l'emprunteur, ainsi qu'en des visites sur site.

Déjà emprunteur de la Banque, la STEG (l'« emprunteur ») dispose de la capacité nécessaire pour aligner ses projets sur les exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD. Il présente en outre des résultats positifs en matière de respect des PAES existants. L'emprunteur dispose déjà d'un plan de gestion standard en matière de santé et de sécurité, d'aspects sociaux et environnementaux, élaboré pour des projets antérieurs conformément aux EES de la BERD, et qui a été adapté au présent projet. Ce plan comprend des plans de gestion spécifiques qui seront déclinés auprès des sous-traitants. Le plan de gestion en matière de santé et de sécurité, d'aspects sociaux et environnementaux sera intégré aux dossiers d'appel d'offres destinés aux entrepreneurs EPC potentiels.

Dans le cadre de ce plan, un plan de gestion de la main-d'œuvre a été élaboré pour le projet afin d'encadrer la gestion de la main-d'œuvre des entrepreneurs et de celle recrutée par l'intermédiaire d'agences d'intérim, conformément au droit du travail et à l'EES 2 de la BERD. Tout hébergement de travailleurs nécessaire au projet sera conforme aux directives de la BERD y afférentes (2009). Des plans de santé et sécurité au travail et de santé et de sécurité des communautés, spécifiques au projet, seront

élaborés, en accordant une attention particulière à l'afflux de travailleurs, au travail dans des conditions de chaleur extrême, aux risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre pour la main-d'œuvre et les communautés, ainsi qu'à la gestion du trafic. Un système de ventilation approprié sera installé conjointement au système de stockage d'énergie par batteries, et un plan d'intervention d'urgence couvrant les risques d'incendie sera élaboré pour l'exploitation.

La chaîne d'approvisionnement associée aux panneaux photovoltaïques et au système de stockage d'énergie par batteries sera gérée au moyen de déclarations et d'exigences spécifiques intégrées aux dossiers d'appel d'offres publics. Des mesures pertinentes relatives à la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, à la présentation de déclarations, ainsi qu'à la vérification de l'approvisionnement auprès de fournisseurs évalués, sont également incluses dans le PAES. L'emprunteur sera tenu de suivre tout risque émergent pendant la mise en œuvre du projet dans le cadre du PAES.

Les résultats des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable indiquent des émissions atmosphériques limitées, une production minimale d'eaux usées et une utilisation mineure de matières dangereuses. Les plans de gestion comprendront des mesures de contrôle de la poussière et des procédures de gestion des déchets. Un nettoyage à sec des panneaux photovoltaïques sera utilisé pendant la phase d'exploitation dans la mesure du possible, et les dispositions spécifiques relatives à l'approvisionnement, à l'entretien et à l'élimination des matériaux photovoltaïques seront alignées sur les bonnes pratiques internationales.

Le projet n'entraînera aucun déplacement physique et aucune structure ni aucune autre utilisation des terres n'a été identifiée sur le site. Les terres nécessaires à l'ensemble de l'emprise du projet ont été acquises par voie d'accords amiables avec les propriétaires précédents. Le projet n'est pas situé à proximité de zones protégées ou sensibles. Les études sur la biodiversité menées ont confirmé que l'activité était limitée, et l'évaluation des impacts qui a suivi a confirmé l'absence d'impact sur toute espèce sensible. En tout état de cause, le défrichement des habitats et les travaux de construction seront réalisés en dehors des périodes de reproduction, et des mesures de précaution, notamment l'installation de dispositifs d'éloignement des oiseaux sur la ligne de raccordement au réseau, seront mises en œuvre. En outre, le projet prévoit la réduction de l'éclairage sur le site photovoltaïque et sur le site du système de stockage d'énergie par batteries pendant sa réalisation, ainsi que la mise en place de clôtures adaptées afin de préserver la continuité écologique et d'éliminer toute pression sur la faune.

Deux sites funéraires ayant été identifiés sur le site, des études archéologiques préliminaires supplémentaires ont été menées en collaboration avec l'autorité compétente, et des zones tampons ont été délimitées conformément à la législation nationale et à l'EES 8 de la BERD. L'entrepreneur sera tenu d'effectuer les travaux en présence d'un archéologue à proximité des zones tampons, et une procédure de précaution en cas de découverte fortuite sera mise en place pour gérer toute

découverte archéologique accidentelle pendant la phase de construction. Des formations correspondantes seront dispensées aux travailleurs du projet. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du PAES.

Une concertation précoce avec les autorités locales et les communautés riveraines a été menée par l'emprunteur. Un responsable des relations communautaires sera désigné au sein du bureau régional de l'emprunteur avant le début de la phase de construction, et sera chargé de la mise en œuvre du plan de participation des parties prenantes (PPPP) et de la gestion des réclamations externes tout au long de la durée de vie du projet.

Le PAES élaboré dans le cadre du projet a été convenu avec l'emprunteur. Le résumé non technique et le PPPP seront publiés sur les sites Internet de l'emprunteur et de la Banque en anglais, en français et en arabe. La Banque suivra de près la mise en œuvre du projet au moyen des rapports environnementaux et sociaux transmis par l'emprunteur et par le conseiller environnemental et social du prêteur, ainsi que par des visites de suivi de la Banque sur le site du projet, si nécessaire.

Évaluations environnementales

Conformité avec l'Accord de Paris

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les investissements financés directement, le projet est considéré comme étant en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord.

Le projet est aligné sur les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, puisqu'il figure sur la liste des activités considérées comme alignées, élaborée conjointement par les banques multilatérales de développement (BMD), sous les catégories « stockage d'énergie ou mesures visant à améliorer la stabilité ou la flexibilité des réseaux augmentant la consommation d'énergie à très faible intensité carbonique » et « production d'énergie renouvelable à faibles émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie pour l'approvisionnement en électricité, chaleur, énergie mécanique ou froid ».

Des risques climatiques physiques significatifs ont été identifiés pour le projet et se sont révélés soit non importants après analyse approfondie, soit suffisamment maîtrisés au moyen de mesures d'atténuation. Le projet est conforme aux politiques nationales en matière d'adaptation au changement climatique ainsi qu'à celles relatives à la résilience climatique du système dans son ensemble. Il est donc aligné sur les objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris.

Attribution au financement vert

La totalité du financement de la BERD est considérée comme financement vert, car il soutient des activités qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique. L'attribution est établie conformément à la méthodologie de la BERD relative à la qualification des financements verts, au titre des critères «

production d'énergie renouvelable à faibles émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie pour l'approvisionnement en électricité, chaleur, énergie mécanique ou froid » et « stockage d'énergie ou mesures visant à améliorer la stabilité ou la flexibilité des réseaux augmentant la consommation d'énergie à très faible intensité carbonique ».

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Un programme complet d'assistance technique (AT), principalement financé par le Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD, a été mobilisé pour appuyer le projet. Ce programme couvre un large éventail de besoins en matière de mise en œuvre, de diligence raisonnable et de renforcement des capacités.

Il comprend l'appui d'un consultant pour l'Unité de gestion du projet (UGP) afin de soutenir l'exécution des procédures de passation de marchés, ainsi qu'un appui à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré financé par l'Union européenne, précédemment mobilisé par la Banque pour la STEG dans le cadre du Mécanisme de stabilisation et de restructuration. Le programme d'AT soutient également la passation anticipée des marchés afin d'assurer le lancement en temps utile des appels d'offres de travaux et l'intervention du consultant pour l'UGP, et couvre l'ensemble des principaux volets de diligence raisonnable nécessaires à l'évaluation et à la préparation du projet, notamment la diligence raisonnable sur les plans technique, environnementale et sociale, ainsi que l'analyse de faisabilité financière et économique.

Par ailleurs, un soutien ciblé est apporté pour la gestion des équipements contaminés par des PCB, ce qui contribue à atténuer les risques environnementaux et à garantir le respect des normes en vigueur.

Contact au sein de l'entreprise

Wajdi Ben Khaled

wbenkhaled@steg.com.tn

+21627633222

www.steg.com.tn

38 Rue Kamel Atatürk, 1080 Tunis, Tunisie

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

24 juin 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.